

# BUDGET PRIMITIF 2026

---

---

Conformément à la législation en vigueur (Ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004, Décret n° 2006-504 du 3 mai 2006) applicable aux associations syndicales de propriétaires, le Président de l'ASA du Canal Saint Julien informe les intéressés que le projet de Budget Primitif de l'Exercice 2026 sera affiché au siège de l'ASA (631 avenue Pierre Grand – Cavaillon) du 22 décembre 2025 au 12 janvier 2026 inclus. Un registre destiné à recevoir les observations des propriétaires est tenu à disposition des intéressés au siège de l'ASA (631 Avenue Pierre Grand – 84300 CAVAILLON).

Lieu de dépôt du présent affichage : Géimort-sur-Durance  
Date d'affichage : 22/12/2025

Date de retrait de l'affichage : .....

(Cachet et signature)